

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 février 2023

Absents excusés : Anaïs CHARPY (pouvoir à Marc FAIVRE), Louise FAINDT (pouvoir à Jean-Pierre COURBET), Laurence-Isabelle LOUYS (pouvoir à Jean-Louis VIENNET), Claude MARGUIER (pouvoir à Paul RUCHET), Dominique PERRIER (pouvoir à Jocelyne WOILLARD) et Donatienne SARRON.
Absents : Maryline BORDY, Vicky ESTUR, Christine PUGIN et Damien TALLANDIER.
Secrétaire de séance : Adrien MOREL

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h00.

I - Approbation du procès-verbal du 12 janvier 2023 : à l'unanimité

II – Urbanisme

A- Départ dossiers vers CCPHD

1) <u>Permis de construire</u>		
EARL BILLOD-LAILLET	Verrières du Grosbois	Construction bâtiment (fumière)
2) <u>Déclarations préalables</u>		
BORNE Jean-Claude	26 rue d'Oupans	Panneaux photovoltaïques
ISOWATT	12 rue des Courbes Pièces	Panneaux photovoltaïques
SIMON Olivier	38 B rue des Oiseaux	Clôture
EDF	4 rue Principale	Générateur photovoltaïque
TDF	Bois sur le Gey	Pylône téléphonie mobile
MARGUIER Claude	8 rue de Bermotte	Piscine

B- Retour dossiers CCPHD

1) <u>Permis de construire</u>			
LEROY Julie	La Grange Coulon Vieille	Construction appartement	Accordé
CATTET Nicolas	32 rue d'Oupans	Extension habitation + garage	Refus
HARTMANN Martine	rue du Château	Construction maison	Sursis à statuer
ANGONESE Louis	23 rue d'Oupans	Garage double	Refus
2) <u>Déclarations préalables</u>			
MOREL Kévin	10 rue des Fleurs	Modif ouvertures et changement tuiles	Accordé
BORNE Jean-Claude	26 rue d'Oupans	Panneaux photovoltaïques	Accordé
ISOWATT	12 rue des Courbes Pièces	Panneaux photovoltaïques	Accordé
SIMON Olivier	38 B rue des Oiseaux	Clôture	Accordé
EDF	4 rue Principale	Générateur photovoltaïque	Accordé

C- Courriers divers

MARGUET Lucile 19 rue des Acots Réfection à l'identique d'une terrasse suspendue

III – Règlement du cimetière

Le règlement du cimetière est présenté aux membres du Conseil municipal et soumis au vote.
Il est adopté à l'unanimité.

Délibération 2023_02_01

IV – Création poste agent technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser les grades correspondants à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer **UN** emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, en raison de l'accroissement d'activité lié à la création de la commune nouvelle d'Etalans en 2017 qui a amené à un recours régulier à des prestataires extérieurs,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création **d'UN** emploi d'adjoint technique territorial permanent à 35h00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er avril 2023 :

Grade : Adjoint technique territorial à temps complet (35h00) :

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

**L'assemblée délibérante,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents (18 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention).

Délibération 2023_02_02

V – Convention Enedis

ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle : Commune d'ETALANS, section AB numéro 195, destiné au dévoiement d'un tronçon haute tension afin de reconstruire la chaussée de la rue de la Préhistoire.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de servitude sur cette parcelle.

Délibération 2023_02_03

VI – Travaux de reboisement du plan de relance : attribution du marché

Après examen des propositions des candidats et du rapport d'analyse des offres proposé par l'Office National des Forêts et présenté par Monsieur le Maire concernant les travaux de reboisement du Plan de Relance en forêt communale **d'Etalans** (25580), le Conseil municipal décide de ne pas donner suite au marché pour les raisons suivantes :

☞ Une partie des parcelles à boiser pourrait voir l'installation future d'un parc éolien.

☞ Le montant des travaux s'avère trop élevé, 48 030.00 € contre 23 327.15 € estimés.

Le Conseil municipal décide de demander des devis pour la plantation de 3 parcelles d'une superficie globale de 1.5 ha

VII – Point sur réhabilitation périscolaire et Presbytère

Réhabilitation du périscolaire de l'espace Douge :

- 3 scénarios ont été présentés : extension du périscolaire avec ou sans médiathèque

Réhabilitation du Presbytère :

- 2 scénarios ont été présentés : réhabilitation du Presbytère en mairie, avec ou sans médiathèque

Monsieur le Maire explique qu'une réunion de Conseil municipal aura lieu prochainement pour déterminer quels travaux seront entrepris prioritairement. Le montant des travaux ainsi que des subventions seront présentés.

VIII – Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire explique que la commune devra faire face à une hausse conséquente de son poste « Dépenses électricité », l'augmentation globale étant estimée à 100 % par rapport à l'année précédente.
- Crapauducs : Un dispositif provisoire a été installé à Verrières du Grosbois. Cet aménagement permettra de déterminer s'il est nécessaire d'aménager une installation pérenne (tunnel sous la route).
- Tonte : des zones feront l'objet de fauchages dits « tardifs » afin de préserver la biodiversité. Des panneaux d'information seront installés aux endroits désignés.
- Espace Douge : un sens de circulation à sens unique a été instauré sur le parking de l'espace Douge.
- Prochaine réunion de Conseil : le jeudi 9 mars 2023 à 20h00 à l'espace socio-culturel -culturel.

Le Maire
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance
Adrien MOREL

Liste des délibérations
2023_02_01 : Adoption règlement du cimetière 2023_02_02 : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2023_02_03 : Convention de servitude ENEDIS – autorisation et signature